

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 63

Artikel: La condition de la Française

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271387>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUISSE

POUR LES REPRESENTANTES :

Bientôt l'égalité

Le comité central de la Ligue suisse de la représentation commerciale, dans sa séance du 26 février, a décidé à l'unanimité de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués

L'admission des femmes comme membres actifs de la L.S.C.R.

Première des associations professionnelles suisses à franchir ce pas, la Ligue suisse de la représentation commerciale est bien décidée à défendre dès maintenant aussi bien les représentantes que les représentants. Elle sait mieux que quiconque que cette défense d'impose encore plus pour nos collègues féminins que pour les voyageurs du sexe fort, tant il est vrai, malheureusement, que l'homme est un loup pour l'homme et surtout pour la femme, exploitant toujours les éléments les plus faibles.

Nombreuses sont les femmes qui travaillent comme représentantes dans les secteurs de la mode, de la parfumerie, de la chaussure, etc. Le moment est donc venu de leur faire savoir qu'elles seront les bienvenues à la Ligue dès que l'assemblée des délégués aura statué sur ce point, et qu'il leur importe, plus encore que pour les représentants peut-être, de se grouper pour se défendre. Elles trouveront à la L.S.C.R. des collègues qui sauront leur faire sentir que si elles n'ont pas encore le droit de vote partout, elles n'en seront pas moins reçues sur un pied de parfaite égalité, des sections qui feront tout leur possible pour favoriser les échanges de vues profitables avec les meilleurs éléments de la profession, une association et un secrétariat équipés pour leur rendre tous les services auxquels elles pourront faire appel, et en particulier un service juridique qui saura les conseiller et les aider dans leurs relations avec leurs patrons.

Les représentantes pourront donc bénéficier de tous les services, y compris la caisse-maladie, dont les tarifs seront quelque peu majorés pour elles (mais pas plus de 10%, conformément aux dispositions légales en vigueur).

Solidarité, mutualité, amitié, ces trois grands principes de l'Association ne se limitent donc plus, dans un très proche avenir, aux seuls représentants masculins, mais vaudront également pour toutes les représentantes qui voudront bien se joindre à la L.S.C.R.

TESSIN

Le grand jour: 24 avril

C'est ce jour-là, en effet, que les électeurs décideront s'ils veulent ou non accorder le droit de vote à nos citoyennes du canton.

On se souvient qu'une initiative avait été déposée il y a quelques mois sur le bureau du Grand Conseil, concernant l'introduction du suffrage féminin. C'est finalement sur le texte d'un contre-projet que les électeurs ont à se prononcer, texte qui contient, en plus de celui de l'initiative, la date d'introduction du suffrage féminin — qui nécessite la modification de la Constitution — soit le 1er janvier 1967.

Espérons que le 24 avril sera un jour de gloire

et que les partisans du suffrage, qui ont beaucoup travaillé, trouveront dans le verdict populaire la récompense de leurs efforts.

TRIMBACH

La paroisse catholique de Trimbach, près d'Ollten, a élu quelques conseillères de paroisse. Elle peut, sans erreur, s'enorgueillir d'être la première, en Suisse, à accepter des femmes dans son administration.

H. V.

Mercredi 18 mai Genève
Salle des Commis, 10, rue du Perron, 20 h. 30 - Femmes de carrières libérales et commerciales, La nouvelle loi fédérale sur le travail, par Mme Devaud

La condition de la Française

Une aimable lectrice nous communique le compte-rendu d'un débat s'étant déroulé au début de l'année à la Maison de Chimie, à Paris, sous la direction de Mme Ogé, professeur à l'Ecole de haut enseignement commercial pour les jeunes filles. Mme Milliot, présidente de la Commission administrative de l'Ecole, dirigeait la discussion à laquelle prirent part : Mmes Aymé de la Chevrelière, député, Chombart de Lauwe, attachée au Centre de la recherche scientifique, H. de Turckheim, journaliste. MM. J. Bedegain, président du Centre des jeunes patrons, Léauté, professeur de droit à l'Université de Strasbourg et le docteur A. Soubiran, homme de lettres.

ENTRE FOYER ET TRAVAIL

Au cours d'un exposé préliminaire, Mme Chombart de Lauwe montra que l'émancipation de la femme française était réalisée de façon plus formelle que pratique. La femme est « entrée, en effet, dans des structures faites pour l'homme, non adaptées à ses besoins, et elle s'y trouve mal à l'aise. Pour être considérée comme « adulte », elle ne veut plus être une femme « fonction », elle veut jouer un rôle social, souvent par le moyen d'un travail professionnel. Il en résulte pour elle un surcroît de tâches, et souvent cette libération l'a déçue. Elle doit, le plus souvent, essayer de résoudre un problème difficile : comment concilier « la réussite et le bonheur » ?

Mme Chombart de Lauwe, dont la compétence est sans égale, pour avoir consacré à ce sujet plusieurs années d'études, donna des renseignements très précis sur la position particulière de la femme française. Celle-ci « travaille plus que l'Allemande ou l'Américaine et à des activités très diverses », aussi bien dans les professions libérales, où la proportion des femmes est de 1 sur 7, que dans les milieux ouvriers, où cette proportion est de 1 sur 3.

Malgré cette forte participation de la Française au travail de la nation, il convient de retenir la précision donnée par le Dr Soubiran : « Il n'y a pas plus de femmes laborieuses aujourd'hui qu'au début du siècle ; c'est la répartition qui a changé. Autrefois la main-d'œuvre féminine était surtout employée dans l'industrie textile. A l'heure actuelle, elle est en contact direct avec le public. » Les femmes des milieux bourgeois peuvent maintenant travailler sans déchoir. Et ceci a contribué très nettement aussi à l'évolution constatée dans la répartition professionnelle.

En outre, nous dit M. Bidégain, « la jeune fille est, de plus en plus élevée comme le garçon, sauf peut-être dans le milieu rural ». Elle veut donc conserver les chances qui lui sont données au départ et souhaite s'en servir, participer à la vie sociale à égalité avec l'homme. Le travail devient alors une sorte d'épanouissement. La femme veut travailler pour « sortir des travaux ménagers », selon le professeur Léauté, et acquérir une valeur plus sûre aux yeux de l'homme.

Pour Mme de Turckheim et M. Bidégain, la femme cherche ainsi à obtenir une sorte d'autonomie financière satisfaisant un désir croissant d'indépendance. Or, cette raison semble paradoxale à Mme Milliot qui appuie sur le fait que, tout en ne travaillant pas hors de son foyer, la femme effectue 80% des dépenses du ménage et jouit ainsi d'une autonomie presque absolue.

Quelles qu'en soient les raisons profondes, le travail professionnel de la femme est une réalité. Mais, d'une part, ne risque-t-elle pas de bouleverser le rôle traditionnel de la femme dans son foyer et, d'autre part, donne-t-elle à la femme toutes les satisfactions qu'elle en attend ?

Pour Mme de Turckheim et si la femme au foyer est un facteur essentiel de l'équilibre social, sa présence est plus qualitative que quantitative. L'on parle beaucoup de nos jours de délinquance juvénile ; or celle-ci n'est pas moins importante dans les milieux où la femme reste au foyer. « Lorsque la mère travaille, l'enfant ne lui en veut pas de son absence, car il peut comprendre que c'est pour une raison utile » Il n'y a donc pas, pour Mme de Turckheim, de problème véritable si la femme se sent responsable du climat familial et sait avoir une présence « virtuelle ». Le Professeur Léauté préconise la solution qui consiste pour la femme à jouer d'abord de son foyer et à se consacrer à ses enfants pour travailler quelques années plus tard.

DIFFICILE CONCILIATION

Le débat s'oriente alors naturellement vers les problèmes professionnels de la femme. Mme Chombart de Lauwe estime qu'en accordant au domaine du travail, à la femme, le même respect que traditionnellement à l'homme, l'homme ne la reconnaît plus. Elle se heurte à de nombreux préjugés, les situations anciennes coexistent avec les situations nouvelles.

En outre, la formation professionnelle de la fille est en général moins poussée que celle du garçon, si bien que très souvent le principe « à travail égal, salaire égal » est pas respecté ; si, dans le milieu ouvrier, pour un même travail, une femme gagne

94% du salaire d'un homme, plus on s'élève dans l'échelle des professions, plus la différence est marquée. Celle-ci croît même régulièrement en France.

Il semble à Mme Aymé de la Chevrelière que le rôle restreint ou effacé dévolu à la femme, en particulier dans la politique, soit en partie le résultat d'idées toutes faites : on a tort de croire la femme prédestinée aux tâches sociales exclusivement. La femme peut fort bien s'intéresser à toute autre question. Et Mme de la Chevrelière signale que, en dehors des organismes intéressant la famille, le pourcentage des femmes est trop faible dans les grands organismes d'Etat, 1 à 5%, par exemple, au Commissariat au Plan. Il est dommage qu'il en soit ainsi, car la femme, par sa nature, pourrait jouer, selon Mme Milliot, « un rôle modérateur ». D'où vient donc cette absence relative de la femme, sur le plan politique en particulier ? D'un manque d'agressivité peut-être, mais surtout de son goût pour la sécurité, provenant en partie, nous dit le Dr Soubiran, « d'une insuffisance musculaire ». Son instabilité neurovégétative la rend aussi plus vulnérable, bien que sa longévité soit supérieure à celle de l'homme.

Le Dr Soubiran aborde alors rapidement le problème du « contrôle des naissances », qui lui paraît être la meilleure solution pour la femme, partagée entre son foyer et son travail.

Pour M. Bidégain, les échecs professionnels de la femme proviennent en partie de sa mauvaise orientation. La jeune fille fait souvent des « études gratuites », qui ne lui procurent ensuite que des métiers secondaires, car elle est encore pour beaucoup de parents, prédestinée au rôle unique de mère de famille. Souvent même, nous dit le Dr Soubiran, « les jeunes filles elles-mêmes continuent à penser que les études universitaires ne sont faites qu'en vue de l'acquisition d'un certain humanisme ». Cependant Mme Aymé de la Chevrelière affirme que tout est une question d'adaptation. Les femmes ont « l'intelligence et l'énergie » nécessaires pour s'adapter à toutes les tâches, ainsi, dans la vie politique, sur les huit femmes députés, « une seule est agrégée, les autres ayant surtout de l'expérience et un excellent sens pratique. »

DU TRAVAIL A MI-TEMPS

Devant la nécessité de concilier, pour la femme, rôle traditionnel et activité sociale, les interlocuteurs envisagèrent diverses façons de faire coexister ces deux vocations, en aménageant une égalité pratique avec l'homme dans la vie professionnelle, comme dans la vie familiale. Des solutions nouvelles doivent être adoptées pour faciliter cette « période de mutation », nécessaire mais pénible.

Une des premières solutions qui viennent à l'esprit est l'exploitation rationnelle du travail à mi-temps. Celui-ci reçoit, en effet, l'approbation d'un grand nombre de femmes, tout en étant violemment repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n'est pas le travail à mi-temps qui est intéressant, mais le fait que l'homme dans la vie professionnelle, repoussé par certains organismes féminins, par les syndicats et par les employeurs, dans l'état actuel de la législation. Pour beaucoup il représente un danger en devenant synonyme de « travail d'appoint ». En fait, pour Madame Chombart de Lauwe, ce n